



Organisation internationale pour les migrations (OIM)
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

27 Juin 2017

L'OIM félicite la Tunisie pour son passage au Niveau Tier 2 en matière de lutte contre la traite des personnes

L'Organisation internationale pour les migrations, organisme des nations unies chargé des migrations, félicite la Tunisie d'avoir atteint le Niveau Tier 2 dans le classement mondial des pays en matière de lutte contre la traite des personnes, selon le Rapport 2017 sur la traite des personnes du Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, Bureau de lutte et de contrôle de la traite des personnes (J/TiP), qui vient d'être publié aujourd'hui, le mardi 27 juin 2017.

Comme chaque année, le Rapport de J/TiP sur la traite de personnes met en lumière les progrès réalisés par les gouvernements du monde entier en matière de lutte contre la traite des personnes, et les défis qui restent à relever pour combattre cette grave violation des droits humains. Le rapport permet ainsi de classer chaque pays sur une échelle à quatre niveaux, tel qu'adopté par la TVPA (Trafficking Victims Protection Act). La méthodologie du classement se base essentiellement sur les efforts déployés par les gouvernements pour l'élimination de la traite des personnes, en conformité au Protocole de Palerme.

Ainsi, dans le rapport 2017, la Tunisie a vu ses efforts en matière de lutte contre la traite des personnes récompensés: le rapport reconnaît notamment l'importance de l'adoption à l'unanimité en 2016 de la Loi organique N°61-2016 de prévention et de lutte contre la traite des personnes, ainsi que la mise en place en février 2017 de l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes, sous tutelle du Ministère de la Justice, en tant qu'étapes-clé pour l'instauration de politiques publiques visant à lutter efficacement contre ce phénomène et à criminaliser toute forme de traite en Tunisie, quels que soient sa nature et le profil des victimes tunisiennes ou étrangères.

L'OIM apporte son soutien technique à la Tunisie depuis 2011 dans la lutte contre la traite des personnes et la protection des victimes de ce crime. Le partenariat entre l'OIM et le gouvernement tunisien, notamment le Ministère de la Justice et l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes, a permis à l'ensemble des acteurs nationaux de mieux appréhender le problème de la traite en Tunisie tout en offrant une réponse efficace et coordonnée en matière de prévention de ce crime et de protection des victimes.

2017 Trafficking in Persons Report ([Lien](#))